Envoyé en préfecture le 28/09/2023
Reçu en préfecture le 28/09/2023
Publié le 28/09/2023
ID : 056-245600465-20230919-D_23_155_D7-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer

Séance du mardi 19 septembre 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil de la communauté de communes

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis publiquement salle Sarah Bernhardt, située rue Saint-Michel sur la commune de Sauzon, sous la présidence d'Annaïck HUCHET.

Nombre de conseillers : ➢ En exercice : 23 ➢ Présents : 16 ➢ Votants : 19 Date de convocation : 13/09/2023	- Conseillers présents :	Annaïck HUCHET, Ronan JUHEL, Dominique ROUSSELOT Ronan-Pierre BARRE, Thomas BRON, Martine COLLIN, Catherine BARBOTIN Régane CONAN, Jean-Luc GUENNEC, Hélène JUGEAU, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU, Yves LOYER, Soizic LUCAS, Catherine MAREC, Marie THUILLIER, Francis VILLADIER
	- Conseillers représentés :	Tibault GROLLEMUND *donne pouvoir à Francis VILLADIER* Valérie LE BIHAN *donne pouvoir à Hélène JUGEAU* Katia LE PORT *donne pouvoir à Soizic LUCAS* Noémie SOULIER *donne pouvoir à Ronan-Pierre BARRE*
	- Conseillers absents :	
	- Conseillers excusés :	Guillaume CHATELAIN, Aude Portugal, Sébastien CHANCLU

Délibération n° 23_155_D7

DÉCHETS : SERVICE PUBLIC DE LA PRÉVENTION ET DE LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE 2022

Conformément aux articles L. 2224-17-1 et D. 2224-1 du CGCT, Madame la Présidente présente au conseil communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de la prévention et de la gestion des déchets ménagers et assimilés destiné à l'information des usagers.

Il est demandé au conseil communautaire de donner son avis sur le rapport annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de la prévention et de la gestion des déchets, exercice 2022.

Pour extrait conforme

Fait à Belle-Île, le 19 septembre 2023

Annaïck HUCHET
Présidente

Le 1er Vice-Président,
Ronan JUHEL

Madame La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.